

## **SuperSonic Imagine**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2020

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de  
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**TALENZ ARES AUDIT**  
26, boulevard Saint-Roch  
B.P. 278  
84011 Avignon cedex 1  
706 621 590 R.C.S. Avignon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Montpellier-Nîmes

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **SuperSonic Imagine**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'Assemblée Générale de la société SuperSonic Imagine,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 1 221 060,28 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Avignon et Montpellier, le 11 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

TALENZ ARES AUDIT



Johan Azalbert

ERNST & YOUNG et Autres



Xavier Senent



Frédérique Doineau

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES

AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

(Visé à l'article L 225-115 du Code du Commerce)

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versé aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à :

Un million deux cent vingt-et-un mille soixante euros et vingt-huit centimes

1.221.060,28 €

Fait à Aix en Provence

Le 2 février 2021



Le Directeur Général

*Antonio Bala*